

**Zeitschrift:** Revue de linguistique romane  
**Herausgeber:** Société de Linguistique Romane  
**Band:** 48 (1984)  
**Heft:** 191-192

**Artikel:** Afr. croun, alias croim, "criblure", un fantôme de création récente  
**Autor:** Möhren, Frankwalt  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-399760>

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 14.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## AFR. CROUN, ALIAS CROIM, «CRIBLURE», UN FANTÔME DE CRÉATION RÉCENTE

L'important commentaire wallon en prose sur le Psautier est toujours inédit. S. Gregory y a consacré une thèse et plusieurs articles parus depuis 1979<sup>(1)</sup>. Il rejette l'attribution du commentaire à Simon de Tournai et distingue quatre étapes de rédaction et trois auteurs :

CommPsIA<sup>1</sup> - Commentaire aux psaumes I-XXXV, probablement rédigé par l'auteur A entre 1163 et 1164 ;

CommPsIA<sup>2</sup> - Comm. aux ps. XXXV-L et LXVIII-C, auteur A, prob. 1164-1166 ;

CommPsIB - Comm. aux ps. LI-LXVII, auteur B, prob. ca. 1175- ca. 1185 ;

CommPsIC - Comm. aux ps. CI-CL, auteur C, prob. ca. 1190- ca. 1200<sup>(2)</sup>.

Toutes ces parties sont écrites en wallon, mais la plupart des manuscrits sont anglonormands. La langue de CommPsIB et -C est plus 'déwallo-nisée' que celle de -A. La partie qui nous concerne plus particulièrement, CommPsIC, se trouve dans le seul ms. Durham Chapter Libr. A.II.13 [agn. 1<sup>re</sup> m. 13<sup>e</sup> s.].

Gregory, *RLiR* 45, 319s., relève dans CommPsIC f° 124<sup>b</sup> un *croun* m. "criblure". Contexte :

*Symon, ecce Sathanas expetivit vos ut cribraret sicut triticum.*

*Symun, Sathanas vus ad demandé pur vus flaeler, pur vus cribler e oster de mes esliz si cum l'em ostet le croun del net blé.*

---

(1) *A study and part edition of the twelfth century Psalter commentary in French for Laurette d'Alsace*, thèse Oxford 1976, déposée à la Bodleian Library ; "The twelfth century Psalter commentary in French attributed to Simon of Tournai", *Romania* 100 (1979) 289-340 ; "Le dialecte wallon avant 1165", *TraLiLi* 19 (1981) 7-51 ; "Quelques attestations de mots wallons au XII<sup>e</sup> siècle", *RLiR* 45 (1981) 271-322. — Les sigles introduits et utilisés ici sont ceux du DEAF et du FEW.

(2) Cp. ZinkPréd 49s. ; Woledge - Clive n° 14 ; pour le commentaire II, ib. n° 15.

La définition déduite est correcte ; l'étymologie proposée manque d'appuis : « étant donné la parenté formelle partielle entre *cribler* et *croun*, étant donné aussi le lien sémantique entre les deux termes, on songera peut-être à rattacher celui-ci à celui-là. Dans les patois wallons où le groupe latin *-BL-* est passé à *-ul-*, \*CRIBLUM est continué par *crûle* “crible, tamis” et les criblures, ce sont des *crûlons* » (comme \*DETRIB’LAT > *detriulat* DialGreg, et FEBILITATEM > *faülté* CommPsIB)… Je crois que celui-ci [l'auteur] aurait écrit *crulon* et que le scribe anglais de *D 13*, ignorant cette forme wallonne, aurait substitué *o* pour *u*<sup>(3)</sup> et aurait omis la consonne *l* entre voyelles<sup>(4)</sup> ».

Il n'y a rien de moins vraisemblable. Puisque le *u* dans *crulon*<sup>(5)</sup> est à prononcer [y] il s'agirait d'une substitution purement graphique et multiple (*u* > *o*, *-l-* > *ø*, *on* > *un*). Le résultat serait une forme graphique dépourvue de sens.

En corrigent *croun* en *croim* on fait du *hapax legomenon* un membre d'un groupe d'attestations assez considérable<sup>(6)</sup>. Les passages qui suivent sont répartis selon les deux sens à distinguer.

CROIN m. 1° “ce qui tombe du blé en le manipulant et transportant, criblures”

anglolat. ca. 1114 Quadripartitus in LiebermannGes 1, 451 n° 17  
*Berebreto (id est horreario) pertinet habere crodinum ad ostium horrei in Augusto, si aldremannus suus ei concedat, et idem fideliter deserviat* ;

doc. lat. orig. Soissons 1174 J.Tardif, Monum. hist. (Paris 1866) 325 a (n° 661) *Asserebat . . . trium secum toto tempore messis et triturationis,*

(3) Avec note : « En position prétonique, comme l'on sait, *o* et *u* sont équivalents. »

(4) Avec note : « La chute de *r* et *l* intervocaliques est un trait de nos mss. . . . » — Gregory ne renvoie pas à CRIBRUM (FEW).

(5) Attesté dans RemRoanne 168 a : doc. 1706 ; à rajouter au FEW 2, 1335 a.

(6) Le ms. porte bien *croun*, comme le confirme le bibliothécaire R. Norris (The Dean and Chapter Libr., Durham) avec cette courtoisie bien britannique : « The reading on folio 124R (column b) lines 10-14 is without any doubt *croun*. I am sorry to disappoint you » (lettre du 6-1-1984). Ce qui suit ci-dessous rend nécessaire la correction contre la leçon du manuscrit. L'erreur (quatre jambages interprétés comme *un* au lieu de *im*) a pu se produire en copiant un premier manuscrit. Une telle confusion des jambages ne présuppose même pas un manque de compréhension de la part du scribe.

*illud etiam quod vulgo dicitur croin et rehautum et furfur domus ecclesie in eadem villa sitę* (7) ;

wall. ca. 1195, ms. agn. 1<sup>re</sup> m. 13<sup>e</sup> s., CommPsIC fo 124<sup>b</sup> *croim* (contexte ci-dessus) ;

doc. lat. Chevilly (Seine) 1259, Cart. Paris in BambeckBoden 115 *quod remanet de blado vennato, que res vocatur crain* ;

doc. lat. Abbeville ca. 1270 DC (sub *grapinum*) *Nec est praetermittendum quod virtute hujus verbi, groini, grapinum non intelligitur.*

2<sup>o</sup> “ce que l'on retire par triage pour sa qualité inférieure, spéc. bestiaux vieux, stériles, jeunes mal formés, etc.” (collectif)

agn. ca. 1270 SeneschO (8) 31 *Le baillif apres la saint Johan deit fere treire hors tuz lez vieiz boefs, e lez febles, malement endentés, et tute les veille vaches, e lez febles, e lez bareynes, e de joefnes affres [aver “tête de gros bétail”] le croim* (var. *creym* ; = LHorn fo 171 r<sup>o</sup> *croyn* ; FletaR 2, 250, 7 *juveniaque averia parum emendancia* ; manque éd. L 96) *ke teir* [“grandir”] *ne voet* (var. *ke crestre ne valent*) *e mettre lez en bonne pasture pur engresir e si vaudra donke le pir un meillor* ;

ib. 33 *auxi seit lez veuz, e lez febles, e le croim* (= LHorn fo 171 r<sup>o</sup> *les febles croyns* (9) ; L 96 var. *croym* ; manque à Fleta) *tret devant la gule de Aust, e seyent mis en bone pasture pur engresser... si serrunt venduz a macecreus... E tut le remenant du croim* (= L 96 *creim* ; LHorn fo 171 r<sup>o</sup> *croyn*), *ke ne poet estre venduz adunke* (avant le mois d'août), *seit venduz devant la saint Martin* ;

ib. 41 *nul baillif... ne face vente de blé, ne de estor* [“bétail”] *sanz garant de bref, for del croim* (= L 100 *creim* (10) ; LHorn fo 172 r<sup>o</sup> *croyn* ; manque à Fleta) *dez bestes e de berbiz ke deit estre treit hors e vendu* ;

(7) Renvoi tiré du Fichier Hubschmid, Heidelberg.

(8) Seneschaucie, éd. D. Oschinsky, *Walter of Henley...*, Oxford 1971, ms. de base 1<sup>er</sup> t. 14<sup>e</sup> s. ; éd. E. Lamond, *Walter...*, London 1890, ms. de base déb. 14<sup>e</sup> s. ; Liber Horn (Guildhall, London) en contient une copie du début du 14<sup>e</sup> s. ; Fleta, éd. Richardson-Sayles, Selden Soc. 1955, traduit quelques passages en anglo-latin (ca. 1290).

(9) Prob. leçon erronée, les autres passages dans LHorn donnent *croyn* comme collectif.

(10) Stone 122a relève seule cette attestation avec la définition “draft, cull (of farm stock)”.

ib. 57 *l'en face checun an a checun vacherye trere lez veille vaches... e le croim* (= L 112 *creim* ; LHorn f° 173 v° *croyn* ; manque à Fleta) *des joefne avers [qe teyer ne velunt...]* ;

ib. 65 (les moutons) *seient veü treis fies par an, par gent ke seyvent del mester, e le croim* (= L 116 *creim* ; LHorn f° 174 v° *croyn* ; FletaR 2, 254, 2 autre leçon) *tret e vendu*.

Ici s'ajoutent probablement deux formes anglolatines citées par LathamDict 521a sub *CRONEUM* : 1297 *cromium* et *cromeum* “culling of ‘crones’”. Les deux formes sont marquées comme douteuses, mais leur appartenance à *croin* paraît assurée (¹¹).

L'unité formelle et sémantique des attestations réunies est hors de doute. Le sens 2° est un emploi figuré du sens 1°. La première attestation avait déjà éveillé l'attention de Liebermann qui se demandait dans une note si *crodinum* pouvait se lire *crapinum* (avec renvoi à DC ; le texte aangl. correspondant au Quadripartitus donne *Berebryttan gebyreð corngebrot*). LathamDict 520c reproduit LiebermannGes et marque le mot comme douteux. Un lien avec *crapinum* est pourtant invraisemblable (¹²). — La deuxième attestation, *croin* dans le document latin de 1174 (Picardie), est certainement déjà française. — L'attestation de *croim* dans CommPsIC peut très bien avoir appartenu à l'original wallon. Il n'est pas nécessaire de mettre le scribe à l'œuvre pour justifier toutes sortes de transformations. — Dans la *Seneschacie*, traité d'agriculture et d'administration domaniale, la graphie *-oi-* (*croim*, *croyn*, *croym*) représente apparemment la forme originale. La variante *-ei-* (*creim*, *creym*) peut être une forme anglonormande hyper-correcte (¹³).

Aucune de ces attestations n'a été relevée dans le FEW, et il n'y a pas d'étymon qui pourrait être placé à leur origine. Leurs formes et leur répartition géographique nous mettent en droit de postuler un

(¹¹) La ressemblance avec angl. *crone* “carrion, carcass ; old sheep” doit être le résultat d'un hasard. Le MED fait remonter *crone* à agn. *carogne*, fr. *charogne*, le OEDSh 1978 à mnéerl. *croonje*, *caroonje* (lui-même de l'afr.) ; cf. anglolat. *cronare*, *cronura*.

(¹²) V. MöhrenLand sous \**CRAPE*. — BambeckBoden 115 donne les attestations 1174, 1259 et ca. 1270 et propose une base celtique \**krokno* « peau », peu appropriée.

(¹³) Les deux graphies peuvent se remplacer mutuellement, v. Pope § 1223s. (*ei* devant nasale n'est pas passé à *oi*, cp. dans SeneschL 86 *fein* et *meins*).

galloroman \*CROTINUM « ce qui a été criblé, ce qu'on a trié ou fait sortir en secouant », dérivé de la racine indo-européen. \*KRET- « secouer » (avec alternance vocalique), à comparer à mirl. *crothaim* “secouer” et gallorom. \**crottiāre* “secouer” (Pokorny 620 ; cf. FEW 2<sup>e</sup>, 1366a).

Le FEW 2<sup>e</sup>, 1335b réunit sous une base gaul. CRIENTA “criblure” des mots galloromans qui se rapprochent de nos attestations par leurs formes et par leurs sens. En effet, sur le plan de l'indo-européen les deux bases sont apparentées. Mais il ne faut pas mettre tout dans le même sac. Dans la mesure du possible la recherche étymologique doit s'efforcer de distinguer soigneusement les différentes bases à l'origine de descendants et de dérivés. Par conséquence il faut établir au FEW un nouvel article \*CROTINUM (à côté des parents CRIBELLUM, CRIBRARE, CRIBRUM, CRIENTA et \*CROTTIARE) (14).

*Criente* n'est pas vraiment l'étymon de toutes les formes réunies dans l'article CRIENTA du FEW. C'est seulement la forme la plus anciennement attestée (8<sup>e</sup>/9<sup>e</sup> siècle, *Glossae affatim, Quisquilias : paleas vel crientas*, CGIL 4, 559, 55). Elle n'est à l'origine que du type *criente* f. “criblures, etc.” (15). Un \*KRIENTA en est la base, dérivé de indo-européen. \*krēi- “séparer”, à comparer à aarl. *criathar* “tamis” (< \*krēi-tro-) et avec lat. *cribrum* (< \*krēi-dhrom), v. Pokorny 946 (16).

Apic. *crien* m. “droit au grain tombé des gerbes pour le charroi des dîmes” est traité par le FEW 2<sup>e</sup>, 1335b comme un dérivé de *crienta*. Il est plus approprié d'y voir un type \*krēntī. La définition est reprise du Gdf. Elle englobe indûment le contexte ; il vaut mieux définir “déchets du grain produits par le transport”. Gdf cite le contexte d'après Lac,

- 
- (14) Entre peut-être en ligne de compte anglo-latin. *crenina* f. “culling of ‘crones’” (1279 et 1287 dans une même collection de documents) et *creninare* “(?) to cull ‘crones’” (1350), tous les deux dans LathamDict 515c (marqués comme douteux). Il y est fait allusion à un rapport possible avec angl. *crone* (v. ci-dessus note 11), ce qui est peu probable. Cf. gaul. \*CRINARE “fendre” (FEW 2<sup>e</sup>, 1339b : sens du type “entaille, -er” et “encoche, -er”), parent de CRIENTA, v. Pokorny 546.
- (15) FEW 2<sup>e</sup>, 1335b, frcmt. *criante*, etc. C'est ici qu'il faut rattacher doc. lat. Dauphiné 1220 *capiunt 4 gerbas et crientas et solagium*, DC 2, 619c (également dans le Fichier Hubschmid d'après *Hist. Dauph.* 1, 129).
- (16) Pour la suffixation déverbale en *n* voir Pedersen § 398.

celui-ci d'après DC (2, 620a), d'où erreurs de transcription : doc. 1330 S. Mart. Pontoise (¹⁷)

Comme Pierres Dardel et Jehannin Dardel... disoient qu'eulz et leurs predecesseurs eussent ou aient accoustumé, et de long temps, a prendre, a avoir et a recevoir les trois partis du crien, qui estoit fait du grain venant a la grange dimeresse du terrouoir de Menouville, duquel grain l'en eüst acoustumé a faire crien ; lequel crien les gens desdiz escuiers eussent fait ou fesoient aucune foys outrages et en excessive quantité amenuisant les parties de le disme.

Les représentants d'un autre type, *\*krientio*, manquent entièrement au FEW : fr. *creanz* "criblure", doc. lat Chartres 1283 (*qui... dedit nobis... le creanz de subtus vannos granchiae*, DC 2, 605c sub *CRAPI-NUM*) ; mlt. *creentum*, doc. lat. Poitou 1178 (*nisi messionem annuatim ei darent et creentum suum facerent*, DC 2, 614a) ; *palea creentata*, gloss. (¹⁸) (*Quisquiliae : Frumentorum purgamenta vel palea creentata*, DC 2, 613c).

Le FEW place sous le dérivé verbal *\*cientiare* (2<sup>2</sup>, 1335b, 2.a.) certaines formes correspondantes au mlt. *cientia*. Il est possible qu'elles remontent directement à une base à part, *\*krientia*, surtout comme il y a des attestations très anciennes : doc. lat. Normandie 1042 ( registre, BN) *Addo insuper crientiis unam salinam et ligna* (contexte ?, DC 2, 620a) ; doc. lat. Angleterre 12<sup>e</sup>/13<sup>e</sup> s. ? *Ex dono Willelmi de Mercheyo mensuram pantof in crienciis* (DC). Aux formes données dans cet alinéa du FEW il faut rajouter liég. *crinces* (¹⁹). — Le dérivé *crinchon* (p. 1336a) est qualifié de 'aflandr.' et de '14<sup>e</sup> s.'. Gdf donne deux attestations, doc. Flines [Flandres] 1311 et doc., sans lieu, 1358. Le dernier document est tiré d'un registre vraiment originaire des Flandres (²⁰) : AN JJ 90, pièce 157 *tout de tel bled que d'icelles semences croistra et levera seur les dictes terres, bien vanet et apparelliet de paille et de crinchon, doit li diz censiers paier touz les paiemenz de ceste cense de bled* (f° 86 v°).

(¹⁷) Un cartulaire selon DC. Non identifiable d'après Stein ; du *Livre de Raison* ?, cp. DepoinSMartPont.

(¹⁸) Gloss. Isid. Janssonius, non daté, manque dans CGIL.

(¹⁹) Haust, *Dict. fr.-liég.* 1948, 124b. — Isolé : Autet (HSaône) *criottes* "criblures du blé vanné", Godard, *Le village d'Autet*, Gray 1891 ; renvoi du Fichier Hubschmid (je remercie M. Hubschmid de m'avoir cédé les fiches mentionnées et de m'avoir conseillé en ce qui concerne l'étymologie).

(²⁰) Renseignement et contexte aimablement communiqués par les Archives nationales. DC 2, 620a cite le même doc. comme « Reg. 90, ch. 157 ».

L'attestation de *croim* (ms. *croun*) dans CommPsIC n'est donc nullement isolée. Elle se trouve confirmée par plusieurs textes d'Angleterre et du continent, datés de ca. 1114 au début du 14<sup>e</sup> s. (ms. LHorn). L'étyomon établi, le galloroman \*CROTINUM, d'origine gauloise, se place à côté de CRIENTA, voisin par son origine et par son sens. Les familles créées par développements et dérivations galloromanes sont à distinguer soigneusement des familles prégalloromanes (latines, gauloises, etc.) dont chaque membre survivant forme un étyomon à part. Dans le FEW \*CROTINUM est le nouveau mot vedette d'une 'famille' ayant un membre à deux sens. CRIENTA est tout au moins à structurer, mieux, à fractionner.

Heidelberg.

Frankwalt MÖHREN

